



# « DELIT DE SOLIDARITE » : Une association accusée d'avoir distribué des tentes à Calais

30 mars 2018

## COMMUNIQUÉ

### « DELIT DE SOLIDARITE » : UNE ASSOCIATION ACCUSEE D'AVOIR DISTRIBUE DES TENTES À CALAIS

Calais, Paris, 30 mars 2018

Vendredi 23 mars, vers 9h, le campement situé Rue des Verrotières dans la Zone Industrielle des Dunes a été détruit, une fois de plus. Il n'y avait pourtant, sur ce lieu-là, pas eu d'opération d'expulsion depuis plus d'un mois. Les exilé.e.s étaient installés dans des dizaines de tentes et essayaient d'améliorer leurs conditions de survie.

Depuis l'été 2017, les autorités préfectorales du Pas-de-Calais, en lien étroit avec la municipalité de Calais, mènent une lutte contre ce qu'elles appellent des « points de fixation ». Cette politique conduit à une destruction systématique des lieux de vie des exilé.e.s bloqué.e.s à la frontière franco-britannique, et à la confiscation par la police ou les services de nettoyage privés ou municipaux de leurs effets personnels (tentes, sacs de couchage, etc.).

Tant bien que mal, les exilé.e.s essayent de poser leur tente dans des bois, des champs ou des terrains vagues. Ces campements sont alors régulièrement détruits, parfois 2 ou 3 fois par semaine. Les conséquences de cette politique sur les personnes exilées sont catastrophiques, augmentant leur état d'épuisement physique et psychologique. Les autorités, au lieu de rechercher des solutions dignes pour les personnes présentes à Calais, continuent sans relâche leur lutte contre « les points de fixations », quitte à utiliser des procédés inhumains et dégradants.

Le démantèlement du 23 mars a eu lieu pendant la distribution de repas organisée par l'Etat : les personnes qui étaient parties prendre leur petit déjeuner n'ont donc pas pu récupérer leurs affaires.

Le même jour, dans l'après-midi, une équipe de l'entrepôt de l'Auberge des Migrants a organisé une distribution de tentes et de sacs de couchage, pour éviter que les gens ne se retrouvent sans aucun abri et matériel pour se protéger du froid. Les bénévoles ont seulement donné les tentes (environ 150), depuis un véhicule garé sur le bord de la route. Ils n'ont pas aidé les exilés à les monter. Au cours de cette distribution, deux bénévoles ont subi un contrôle d'identité.

Quelques heures après, ces deux bénévoles, le Président et un coordinateur de l'Auberge des migrants se voyaient remettre par 3 membres de la police judiciaire des convocations en vue d'une audition libre le lundi matin suivant au commissariat de Calais. Le motif : délit d'installation en réunion sur le terrain d'autrui.

Interrogatoires très agressifs, culpabilisation, fausses informations, prises d'empreintes, photos anthropométriques... Tout cela pour avoir distribué des tentes et des sacs de couchage à des exilé.e.s. Ces auditions n'avaient en fait qu'un seul but : intimider les volontaires, ceux de l'Auberge des migrants, et plus largement tous ceux intervenant à Calais, en les criminalisant.

Pour les 2 bénévoles, c'était une première. Pour l'association, c'est la suite d'une longue série de pressions : intimidations variées sur les bénévoles et salarié.e.s, contrôles d'identité et fouilles des bénévoles, amendes répétées et sans fondement pour les véhicules aux abords des campements, convocations au commissariat etc.

Ce nouvel épisode de pression et d'intimidation n'est donc que le dernier d'une trop longue série. Pourtant, face à la politique d'expulsion systématique conduisant à un épuisement

## COMMUNIQUÉ

### « DELIT DE SOLIDARITE » : UNE ASSOCIATION ACCUSEE D'AVOIR DISTRIBUE DES TENTES À CALAIS

Calais, Paris, 30 mars 2018

**Vendredi 23 mars, vers 9h, le campement situé Rue des Verrotières dans la Zone industrielle des Dunes a été détruit, une fois de plus.** Il n'y avait pourtant, sur ce lieu-là, pas eu d'opération d'expulsion depuis plus d'un mois. Les exilé.e.s étaient installé.e.s dans des dizaines de tentes et essayaient d'améliorer leurs conditions de survie.

Depuis l'été 2017, les autorités préfectorales du Pas-de-Calais, en lien étroit avec la municipalité de Calais, mènent une lutte contre ce qu'elles appellent des « points de fixation ». Cette politique conduit à une destruction systématique des lieux de vie des exilé.e.s bloqué.e.s à la frontière franco-britannique, et à la confiscation par la police ou les services de nettoyage privés ou municipaux de leurs effets personnels (tentes, sacs de couchage, etc.).

Tant bien que mal, les exilé.e.s essayent de poser leur tente dans des bois, des champs ou des terrain vagues. Ces campements sont alors régulièrement détruits, parfois 2 ou 3 fois par semaine. Les conséquences de cette politique sur les personnes exilées sont catastrophiques, augmentant leur état d'épuisement physique et psychologique. Les autorités, au lieu de rechercher des solutions dignes pour les personnes présentes à Calais, continuent sans relâche leur lutte contre « les points de fixations », quitte à utiliser des procédés inhumains et dégradants.

[Le démantèlement du 23 mars a eu lieu pendant la distribution de repas organisée par l'Etat](#) : les personnes qui étaient parties prendre leur petit déjeuner n'ont donc pas pu récupérer leurs affaires.

Le même jour, dans l'après-midi, une équipe de l'entrepôt de l'Auberge des Migrants a organisé une distribution de tentes et de sacs de couchage, pour éviter que les gens ne se retrouvent sans aucun abri et matériel pour se protéger du froid. Les bénévoles ont seulement donné les tentes (environ 150), depuis un véhicule garé sur le bord de la route. Ils n'ont pas aidé les exilés à les monter. Au cours de cette distribution, deux bénévoles ont subi un contrôle d'identité.

Quelques heures après, ces deux bénévoles, le Président et un coordinateur de l'Auberge des migrants se voyaient remettre par 3 membres de la police judiciaire des convocations en vue d'une audition libre le lundi matin suivant au commissariat de Calais. Le motif : délit d'installation en réunion sur le terrain d'autrui.

Interrogatoires très agressifs, culpabilisation, fausses informations, prises d'empreintes, photos anthropométriques... Tout cela pour avoir distribué des tentes et des sacs de couchage à des exilé.e.s. Ces auditions n'avaient en fait qu'un seul but : intimider les volontaires, ceux de l'Auberge des migrants, et plus largement tous ceux intervenant à Calais, en les criminalisant.

Pour les 2 bénévoles, c'était une première. Pour l'association, c'est la suite d'une longue série de pressions : intimidations variées sur les bénévoles et salarié.e.s, contrôles d'identité et fouilles des bénévoles, amendes répétées et sans fondement pour les véhicules aux abords des campements, convocations au commissariat etc.

Ce nouvel épisode de pression et d'intimidation n'est donc que le dernier d'une trop longue série. Pourtant, face à la politique d'expulsion systématique conduisant à un épuisement

• [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/DELIT-DE-SOLIDARITE-Une-association-accusee-d-avoir-distribue-des-tentes-a>

